

Comité de suivi des fonds européens
Réunion du mardi 21 novembre 2017
Centre Universitaire Condorcet, LE CREUSOT
Compte-rendu

M. AYACHE ouvre la séance du comité de suivi.

M. AYACHE s'excuse pour le retard occasionné par une rencontre imprévue avec des agriculteurs biologiques. Reçus en compagnie de Sophie FONQUERNIE et de M. Vincent FAVRICHON, directeur régional de l'agriculture, ces acteurs étaient venus exprimer leur mécontentement face à une décision gouvernementale – non liée au Conseil régional – d'arrêter le versement de l'aide au maintien de l'agriculture biologique, une somme qui est allouée suite à la conversion d'une agriculture conventionnelle en exploitation bio. En tant que vice-président en charge des fonds européens, il était tout naturel d'être à leur écoute, et d'évoquer avec eux les décisions et les propositions allant dans leur direction.

M. AYACHE salue M. DECERLE, président de la Chambre régionale d'agriculture, et regrette qu'il n'ait été présent lors des échanges avec les agriculteurs. Il remercie les intervenants à venir, soit Mme LÜCKE, cheffe d'unité à la Commission européenne, accompagnée par Mme LAPKOWSKA, rapporteur pour le PDR Bourgogne, et Mme CATALAO, rapporteur pour le PDR Franche-Comté. Il salue également la présence de Mme Stéphanie MANGIN, chargée de mission au bureau de la coordination du développement rural au sein du ministère en charge de l'Agriculture, et celle de M. LALIRE, directeur régional de l'Agence de services et de paiement (ASP). Enfin, il remercie M. LECA, directeur de ce centre universitaire, d'accueillir ce comité.

La journée a commencé par la visite de la maison de santé de Montchanin, dont l'ouverture est prévue pour février 2018, établissement qui a été financé avec des fonds européens FEADER.

La région Bourgogne-Franche-Comté est à mi-parcours dans la programmation qui s'étend de 2014 à 2020 avec, pour la première fois, un rapport annuel de mise en œuvre renforcé, qui montrera les grandes tendances de mobilisation des fonds.

La quasi-totalité des dispositifs ont désormais des outils permettant des engagements comptables et juridiques, dont les premiers paiements devraient commencer, dès le mois en

Pour finir, Mme LÜCKE remercie les organisateurs de leur accueil chaleureux, et se félicite de l'excellente collaboration entre la Commission et les autorités de gestion locale.

Mme MANGIN rappelle que le ministère en charge de l'Agriculture joue aussi un rôle d'autorité de coordination pour le FEADER. À ce titre, il est particulièrement attentif à la progression des engagements et des paiements. Par ailleurs, Mme MANGIN est heureuse de constater que la dynamique semble être lancée au niveau des mesures, notamment hors surface du FEADER.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL FEADER

État d'avancement de la mise en œuvre du PDR

M. METERY, qui est au service PDR de la Direction Europe et Rayonnement International, présente l'état d'avancement global à l'échelle du programme de développement rural. Il rappelle l'amplitude du PDR Bourgogne 2014-2020 : un programme de 553 M€, décliné en 52 types d'opérations, dont huit relèvent du système intégré de gestion, 4 autres relèvent de LEADER, déclinés en 14 stratégies locales de développement, et certains dispositifs déclinés en plusieurs volets ou types d'opération.

À l'échelle du PDR, 16 dispositifs ont fait l'objet de paiements, pour un montant actualisé de 143 M€, environ un quart de la maquette (25,8 %). Concernant les engagements, la somme atteint 170 M€, soit environ 30,7 % de la maquette. Une progression de près de 14 points par rapport à la situation du dernier comité, en novembre 2016.

Les montants programmés atteignent 178 M€, avec le comité de programmation d'octobre. En ajoutant les montants des aides 2015 et 2016 à la surface et pour l'agriculture biologique qui sont en cours de paiement, le total s'élève à 256 M€, soit près de 46 % de la maquette.

M. METERY relève une bonne progression de l'outillage depuis le dernier comité de suivi puisqu'il n'existait aucun outil opérationnel complet, seulement des outils minimaux. À ce jour, 36 outils complets opérationnels permettent les engagements et les paiements, 8 outils complets sont en test et 10 outils minimaux feront prochainement l'objet d'une demande de paramétrage par l'autorité de gestion.

Mme AGERBERG fait valoir que la priorité 1 est de favoriser le transfert de connaissances et l'innovation, avec un premier dispositif en faveur de la formation professionnelle des actifs des secteurs agricoles et forestiers. À l'heure actuelle, 3 appels à projets ont été lancés, dont un depuis octobre dernier. Par ailleurs, 6 dossiers ont été programmés sur des thématiques assez variées, notamment la gestion durable des forêts ou l'agro-écologie. Ainsi, près de 300 000 € de fonds européens ont été programmés, soit un taux d'avancement de 16 % de la maquette.

Dans cette mesure, un autre dispositif permet d'accompagner toutes les actions de démonstration collective de matériel ou de pratique, ainsi que la diffusion d'informations et de connaissances, à destination d'un public agricole et forestier. Deux appels à projets ont été lancés en 2015, un en 2017. 46 dossiers ont été programmés, pour environ 670 000 € de FEADER, soit 40 % de la maquette.

Autre mesure de cette priorité 1 : le dispositif en faveur du conseil en agriculture et en forêt.

Mme AGERBERG fait valoir que sa mise en œuvre s'est avérée difficile, mais les choses se mettent en place après 2 ans. Un premier appel d'offres a été lancé en 2016, un autre est en cours d'instruction pour 2017. Sept dossiers sur des thématiques diverses ont été programmés, comme l'agriculture biologique ou la sécurisation de l'engraissement bovin. Cela représente environ 360 000 € de FEADER programmés, soit 13 % de la maquette.

En réponse à une question de M. SONTAG, directeur de la FNSEA Bourgogne-Franche-Comté, Mme AGERBERG confirme que la maquette prévoit 2,8 M€ pour la mesure conseil. Les dossiers 2017 n'ayant pas été comptabilisés, la programmation se situera autour de 20 % en fin d'année 2017, avec un potentiel reliquat sur cette mesure. Ce reliquat a été pris en compte dans les estimations en vue du remaquetage du PDR Bourgogne début 2018.

Mme AGERBERG détaille ensuite la mesure 16. Trois dispositifs nouveaux, orientés vers l'innovation, sont prévus sur la programmation 2014-2020. L'idée étant d'accompagner des projets nouveaux qui impliquent un partenariat entre différents acteurs : agriculteurs,

Le dispositif sur la transition a permis de programmer 8 dossiers et d'engager 113 000 € de FEADER. Depuis 2015, le rythme est identique aux autres dispositifs du PCAE, avec 6 appels à projets lancés. Au total, 86 dossiers ont été sélectionnés pour plus d'1 M€ de FEADER et un taux de paiement de 26 % par rapport aux engagements.

Mme AGERBERG conclut sur le plan de compétitivité avec deux derniers dispositifs faisant partie de la priorité 4 : restauration/préservation et renforcement des écosystèmes. Il s'agit des dispositifs d'aménagement d'aires de remplissage et de lavage de pulvérisateurs, destinés à un public individuel ou collectif. En 2014, 29 dossiers ont été programmés pour plus de 510 000 € de FEADER. Depuis 2015, 5 appels à projets ont été lancés et 61 dossiers programmés pour 638 000 € de FEADER, et un taux de paiement par rapport aux engagements de 24 %. Le taux de consommation de la maquette, qui s'élève à 82,3%, peut paraître important. Toutefois, sur ces dispositifs, les Agences de l'eau, financeurs nationaux, ont accepté d'intervenir en top-up, ce qui permet une économie de FEADER pour la fin de la programmation.

Les investissements non productifs en faveur de l'environnement sont un autre dispositif de la priorité 4. Il peut s'agir de mise en défense de zones sensibles, d'implantation de haies ou de restauration de murets. Le deuxième appel à projets est encore en cours d'instruction. Le premier, en 2016, a permis de programmer un dossier pour environ 66 000 € de FEADER. Les deux dossiers de 2017 seront programmés en décembre de cette année.

Mme CHAN présente la mesure 7, qui contient les 3 dispositifs en faveur de la politique Natura 2000. Ils concernent l'élaboration de la révision des documents d'objectifs, l'animation des sites et les contrats Natura 2000.

Sur la mesure d'animation des sites, 64 dossiers ont été programmés pour 1,8 M€ de FEADER. Le taux de programmation de la maquette s'élève à 37,5 % pour ce dispositif instrumenté pour les paiements qui représentent 38 % des montants engagés.

Pour la mesure d'élaboration de révision des documents d'objectifs (DOCOB), il s'agit des documents d'orientation sur la gestion des sites Natura 2000. Ce sont des révisions longues et, sur cette mesure, les dossiers arrivent et devraient être plus nombreux à partir de 2018.

Les dispositifs contrats Natura 2000 ont seulement été déployés en 2017, avec 7 dossiers programmés pour 40 000 € de FEADER, soit un taux de programmation de 3 %. Il s'agit également de contrats longs à monter, dépendant de l'animation des sites Natura 2000, et ce dispositif est encore non-déployé au niveau instrumentation. Les dossiers arriveront donc en nombre à partir de 2018.

Mme CHAN en vient aux mesures agro-environnementales et climatiques, elles ont connu un très fort succès en Bourgogne, avec plus de 1 700 exploitations demandeuses en 2015, notamment sur la mesure des systèmes herbagés et pastoraux. Un plafond a été mis en place pour répondre à l'ensemble des demandes. Dans le cas contraire, la maquette aurait été consommée en totalité sur cette mesure dès 2015. Le taux d'avancement de la maquette est de 97,6 % soit 51 M€, consommés. Ils n'étaient pas encore engagés à la date de situation du 30 septembre car l'instruction des dossiers était en cours. À la date du 25 octobre, les directions départementales des territoires avaient engagé 67 % des dossiers, et les paiements ont commencé le 3 novembre. Des paiements seront réguliers d'ici fin 2017, pour payer la totalité des aides contractualisées par les agriculteurs en 2015. Cependant, pour soulager leur trésorerie, des avances remboursables leur ont été versées pour chaque campagne de 2015 à 2017. Concernant la campagne 2016, le paiement sera fait au premier semestre 2018, et au second semestre 2018 pour la campagne 2017. Une mesure qui permettra de revenir à un calendrier plus classique d'instruction des aides.

Pour 2018, l'appel à projets concernant les projets climatiques sera lancé le 18 décembre prochain.

Concernant la mesure de soutien à l'agriculture biologique, il existe deux dispositifs. Un dispositif de soutien à la conversion, et un autre au maintien de l'agriculture biologique. Les niveaux de contractualisation sont bien supérieurs aux attentes dès 2015. Les conversions ont été de 16 000 hectares, et le rythme continue d'être soutenu. La campagne 2015 a été importante avec 22 millions d'euros de FEADER consommés puisqu'elle permettait aussi de reprendre les contrats qui avaient été initiés sur le premier pilier de la PAC. Les contrats ont été repris pour 5 ans, ce qui provoque la forte consommation budgétaire de 2015. Ces 2 dispositifs ont été engagés pour 36 M€ de crédits européens, alors que la maquette dédiée

d'obtenir des dossiers complets, et de lancer des programmations sur ce TO en 2018.

Le TO 7.5.2 n'est pour le moment pas déployé. Mme LAFARGE informe le comité qu'il sera ouvert dès l'adoption de la modification du PDR en milieu d'année 2018.

Pour le TO 7.5.3, relatif aux activités écotouristiques, Mme LAFARGE note une forte tension. Le taux de programmation est de plus de 30 % de la maquette. Les dossiers arrivent très régulièrement. Avec la programmation de décembre, plus de la moitié de la maquette sera consommée.

Concernant le TO 16.7.5, lié au contrat de développement fluvestre, Mme LAFARGE annonce qu'un certain nombre de dossiers ont été reçus. Les premières programmations démarreront en 2018.

Le TO 7.2.1 est quant à lui, dédié au volet de transition énergétique. De nombreux dossiers sont en stock, et seuls 15 % de la maquette est programmée. Toutefois, Mme LAFARGE ne doute pas qu'elle sera consommée.

Mme LAFARGE poursuit avec le TO 7.4.1, dédié à l'habitat. Cet objectif a été surestimé et la programmation a été trop faible, soit 3 % de la maquette. Elle propose de revenir sur le maquetage.

Pour le TO 16.7.4, relatif au soutien aux stratégies locales de transition énergétique, il s'agit d'un dispositif qui fonctionne aussi un peu moins bien. Des propositions sont à venir.

Sur le TO 7.4.2, dédié aux services en milieu rural (maison de santé, de service au public, équipement enfance, petite enfance) : ce TO est également en forte tension. Le montant FEADER est de 1 367 000 €, soit un taux maqueté de 26 %.

Sur le TO 16.7.2, dédié aux projets sur la mise en place et l'animation d'un réseau d'accueil régional, Mme LAFARGE constate que la programmation est à dynamiser. Par ailleurs, elle proposera de fermer le TO 16.7.3 qui n'est pas déployé aujourd'hui.

Enfin, sur le volet LEADER, 14 groupes d'action locale (GAL) ont été sélectionnés. Des conventions ont été passées avec tous les territoires. Sur le TO 19.2, relatif à la mise en œuvre des opérations LEADER, Mme LAFARGE annonce que l'outil est déployé, ce qui permettra notamment de payer. Les premières programmations LEADER ont commencé ou commenceront à l'automne. Les premiers paiements devraient être réalisés en 2018.

Pour le TO 19.3, dédié à la préparation et la mise en œuvre des activités de coopération dans LEADER, l'outil est en cours de test au niveau national. Mme LAFARGE a bon espoir qu'il arrive en début d'année prochaine voire avant Noël. Ainsi, les premières programmations pourront démarrer dès l'année prochaine puisque les premiers dossiers sont arrivés.

Le TO 19.4 porte sur le fonctionnement animation des GAL. La programmation a déjà été réalisée, à hauteur de 600 000 € sur l'ensemble des 14 territoires. Mme LAFARGE estime que les paiements pourront être très rapidement effectués.

M. METERY apporte un complément graphique des chiffres présentés. Ils ne tiennent cependant pas compte des montants payés sur les mesures 10 et 11. En ajoutant les chiffres des aides déposées en 2015 et 2016, la consommation est de 95,7 % sur la mesure 10, et de 94,4 % sur la mesure 11.

D'autre part, M. LACOUR considère qu'il ne faut pas opposer l'agriculture biologique et la modernisation des exploitations. Ce sont deux modèles qui sont pour lui obligatoires. Il ne nie pas la nécessité de travailler sur des méthodes culturales afin de correspondre aux attentes de la société. Toutefois, il n'est pas certain que la société mette en adéquation ces demandes et ses habitudes de consommation.

M. LACOUR réitère qu'il ne faut pas opposer des modèles d'agriculture, mais au contraire travailler afin que l'agriculture de la région Bourgogne-Franche-Comté, admirée de l'ensemble de la société, maintienne son dynamisme.

M. LACOUR revendique que le Conseil régional et la DRAAF travaillent au plus près des organisations professionnelles, sans s'orienter systématiquement vers des réductions budgétaires. Il rappelle par ailleurs que le président de la République, Emmanuel Macron avait fait une promesse de 5 Md€ pour l'agriculture, 1 Md€ par an pour la moderniser.

M. AYACHE remercie M. LACOUR pour cette intervention. La question de l'instrumentation a en effet conduit à des difficultés de paiement compensées pour partie ou non, par des avances remboursables et des délais de traitement qui sont en effet extrêmement longs. M. AYACHE rappelle que le transfert a provoqué un besoin de moyens considérables dans les différentes agences régionales pour produire les outils. Cela a en effet conduit à quelques aberrations puisque le temps que cette instrumentation se mette en place, des éléments de la réglementation avaient changé, rendant ainsi inéligibles certains exploitants.

À l'heure actuelle, la plupart des instruments sont prêts. Les années 2016 et 2017 devraient être réglées dans le courant de 2018. M. AYACHE espère que 2018 sera l'année où les paiements redémarreront à un rythme plus régulier. M. AYACHE le répète, il se sent solidaire mais pas responsable.

En ce qui concerne l'opposition entre les logiques ou les modes de gestion différents des agriculteurs, M. AYACHE pointe que ce n'est pas le cas du Conseil régional. Les élus n'opposent pas modernisation et conversion. La priorité s'est naturellement tournée vers la conversion. Dans ce cas présent, il n'est possible d'incriminer ni l'État ni les régions.

Enfin, M. AYACHE indique qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que les organisations professionnelles soient mieux associées en tant que fédérations régionales. Sophie FONQUERNIE et lui-même se tiennent à disposition pour évoquer tous les sujets.

M. AYACHE précise qu'il a régulièrement des réunions avec le président de la Chambre régionale d'agriculture, de manière à avoir une gouvernance au maximum partagée avec la Chambre régionale. M. AYACHE espère que le président pourra confirmer qu'ils échangent et partagent des préoccupations communes.

M. BAQUE, qui représente Bio Bourgogne, demande à M. AYACHE s'il a des nouvelles du transfert du premier pilier sur le second, sur sa redistribution éventuelle.

M. AYACHE indique qu'il ne dispose pas de nouvelles informations à ce jour. Un montant de 4 M€ a été donné comme indication par calcul mathématique. La fiabilité reste toutefois à vérifier. Par conséquent il faut attendre de connaître le montant précis avant de savoir comment le répartir au niveau des régions. M. AYACHE prend néanmoins note de cette question et y apportera une réponse ultérieurement.

Mme MANGIN confirme que des échanges ont lieu entre l'ensemble des régions françaises et le ministère en charge de l'Agriculture. Une décision n'a pas encore été prise. En fonction

Perspectives de modification du PDR et de la maquette pour 2018

M. METERY évoque le fait qu'une modification du PDR sera réalisée en 2018. Il s'agit de modifications rédactionnelles à l'intérieur des dispositifs dans le but de tenir compte des éventuelles erreurs, ainsi que d'adaptations nécessaires et découvertes au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme. Ces modifications précises feront l'objet d'une consultation écrite du comité de suivi début 2018.

Mme LAFARGE souhaite faire un point sur la priorité 6. L'idée était de fermer le TO 16.7.3, de libérer environ 1 M€ et de récupérer également des crédits sur les TO moins efficaces qui ont précédemment été cités, notamment le 7.4.1 sur l'habitat, le 16.7.2 sur le réseau TEPOS et le celui sur le réseau accueil. Au total, Mme LAFARGE estime qu'il est possible de récupérer 2 300 000 €, dont il est envisagé de réaffecter aux TO 7.4.2 et 7.5.3 qui sont actuellement très en tension.

Mme CHAN indique que plusieurs reliquats ont été identifiés sur les mesures agricoles. Le reliquat principal provient des mesures d'installation. Le dispositif des prêts bonifiés avait été sous-consommé en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. Ainsi, un reliquat de 9 M€ pourrait être dégagé sur ces mesures, auquel s'ajoutent 2 M€ de la mesure assistance technique, la fermeture du dispositif animation pour 440 000 € ainsi que des reliquats divers.

Mme CHAN fait part de la proposition de répartir les reliquats au prorata des maquettes initiales des deux principaux blocs de mesures en tension : la mesure 11 en faveur du bio et les dispositifs bâtiments du PCAE.

M. AYACHE invite le comité à observer l'illustration qui présente la maquette initiale, le mouvement qui est réalisé et la nouvelle maquette.

M. CAMBURET, qui est président du groupement des agriculteurs biologiques de l'Yonne, se dit sensible à cette nouvelle maquette qui va répercuter une partie des reliquats sur le dispositif de soutien à l'agriculture biologique. Lors de réflexions avec les services de la Région, des questions sur les critères d'évaluation des dispositifs de PCAE avaient toutefois été émises.

M. CAMBURET rapporte que certains de ses collègues agriculteurs mettent en doute la réelle efficacité des investissements réalisés dans leur dimensionnement, et parfois même dans la qualité et l'utilité. En ce sens, il souhaiterait avoir la certitude que l'ensemble des moyens qui sont alloués à ces dispositifs sont effectivement efficaces et adaptés. Pour les investissements et la compétitivité des exploitations agricoles, M. CAMBURET souhaite en effet avoir un regard plus précis sur l'efficacité jusqu'à présent de ce dispositif.

Mme FONQUERNIE fait valoir qu'un important effort d'investissement a été réalisé pour le PDR Bourgogne, qui correspondait vraisemblablement à un besoin. Elle rappelle la difficulté de garder suffisamment d'éleveurs, d'installer sur ces exploitations d'élevage qui sont difficiles et contraignantes. Cela passe par une modernisation des bâtiments pour permettre de vivre avec du travail moins lourd et contraignant. Ce qui, à terme, favorise le renouvellement des générations, l'envie de s'installer. C'est un aspect que Mme FONQUERNIE appelle à ne pas négliger. Elle ne peut qu'espérer que cet argent soit utile.

Pour le matériel, Mme FONQUERNIE pointe qu'il s'inscrit essentiellement dans des mesures en faveur de l'environnement. Il concerne l'ensemble des agriculteurs, et non pas

M. AYACHE le confirme.

Mme FOUCHET se demande si ce qui est validé aujourd'hui est susceptible d'évoluer dans ce qui sera présenté à Bruxelles au premier trimestre 2018.

Mme CHAN souhaite apporter une précision technique en termes de calendrier. Afin de payer les aides biologiques 2017, cette nouvelle maquette doit effectivement être présentée assez rapidement en début d'année 2018. Toutefois, le mécanisme du transfert de premier pilier impose aussi une modification du cadrage national. La date limite qui avait été indiquée pour la modification des PDR était celle d'avril 2019. Ce sont donc des périodes séparées.

Mme FONQUERNIE admet que l'idéal aurait été d'attendre de savoir dans quelle condition allait être réalisé ce transfert, les crédits qui allaient revenir aux régions, le plan d'investissement de l'État. Il n'est toutefois pas possible d'attendre. Mme FONQUERNIE fait valoir qu'il faudra procéder de façon évolutive les prochaines années.

Mme LÜCKE indique avoir pris connaissance des souhaits de modifications par rapport à cette maquette. Après avis positif du comité de suivi, la Commission travaillera en interne afin de vérifier la faisabilité de ces demandes, et les valider à terme. Il n'est en effet pas possible de valider ces éléments dès à présent puisqu'un travail informel en amont n'a pas été réalisé.

M. AYACHE en convient.

Règles de gestion transversales

M. VIOT signale que des instructions transversales sont nécessaires pour définir la modalité d'application des contrôles administratifs, qui permettent de justifier du respect des règlements de l'Union européenne.

L'ASP est l'autorité d'instruction pour les mesures surface. Concernant les mesures hors surface, c'est l'autorité de gestion. Des travaux sont conduits au niveau national afin de permettre de sécuriser ces points. Le comité technique transversal, qui est composé des autorités de gestion, de l'ASP et de l'État, entérine des notes transversales.

Trois nouvelles notes transversales ont été validées. M. VIOT précise qu'elles sont sous forme de thématiques présentées au comité de suivi pour les porter à sa connaissance.

La première de ces thématiques concerne les marchés.

La réglementation du fonds impose que les contrôles administratifs permettent de vérifier le respect des réglementations communautaires et nationales y compris pour les marchés publics. Le corpus réglementaire est assez imposant pour les marchés. Le contrôle administratif des marchés sur le FEADER fait ainsi un saut qualitatif pour correspondre aux exigences nécessaires. Il a deux caractéristiques principales. Il s'intéresse à la législation complète, et il prend également en charge des corrections financières en cas d'irrégularité vis-à-vis de la réglementation des marchés. Le contenu de l'instruction transversale permet de sécuriser cette phase, par une annexe qui liste les points de contrôle à effectuer par le service instructeur.

Les recettes font l'objet d'un cadre réglementaire assez complexe. Deux types de recettes se distinguent, générées pendant l'opération et pendant / après l'opération. M. VIOT donne un exemple de recettes générées pendant et après l'opération : lorsqu'un investissement

entendre leur grand intérêt pour l'activité et l'économie agricole, n'aient été davantage impliqués. C'est pourquoi une réunion de travail solide et structurée aurait peut-être mérité d'être organisée afin de voir s'il n'existait pas là, des possibilités qui seraient venues ralentir le palier que l'ensemble des acteurs s'apprêtent à franchir.

Enfin, M. DECERLE rappelle que la part réservataire pour le fonds rural est réglementairement de l'ordre de 5 %. Ce seuil a largement été dépassé.

M. AYACHE s'associe à M. DECERLE sur ses propos quant à la complexité de ces enjeux. L'objectif est d'ailleurs d'aboutir à un système plus simplifié. Bien qu'on leur en ait souvent fait le reproche, la complexité n'est pas intrinsèquement liée à la Commission européenne. Il est vrai qu'elle l'apporte dans l'instruction des dossiers, la technique, l'exigence de transparence, les contrôles, mais elle n'est pas dans la fixation des priorités et de la répartition des enveloppes. Ce sont les régions qui, voulant certainement bien faire, ont rajouté des couches de complexité. C'est pourquoi il est important que tous les acteurs en présence prennent leur responsabilité collective au moment de la préparation de la prochaine génération de fonds européens. En ce sens, M. AYACHE appelle à des choix politiques qui soient plus courageux, et moins consensuels.

Concernant le deuxième point, il est vrai que la Région et les organisations professionnelles étaient en attente des réponses du ministre, qui ne sont pas encore parvenues. M. AYACHE juge qu'attendre aurait davantage mis en péril la profession. D'où ce choix de modification de la maquette pour 2018. Sur ce point, M. AYACHE revendique aussi le droit à l'erreur. Il n'est pas garanti que ce soit effectivement la bonne décision. Toutefois, il est toujours possible d'y revenir si le besoin s'en faisait sentir.

Quant au point sur les réunions de gouvernance, la Région n'apporte en général pas dans les tableaux qu'elle établit la part des cofinanceurs, encore moins celle des départements. Il n'est en effet pas possible de s'engager à leur place. M. AYACHE s'engage toutefois à mieux faire lors de prochaines réunions.

Mme LÜCKE informe le comité qu'une communication de la Commission européenne sur la modernisation et la simplification de la PAC sera bientôt publiée. En anglais, « The Future of Food and Farming ».

La Commission connaît les priorités auxquelles la nouvelle PAC doit répondre : création d'emplois, croissance, investissement, bio économie, économie circulaire, bio énergétique, recherche et innovation, la question des migrants. Il faut un lien étroit entre les agriculteurs et les territoires ruraux et l'économie digitale.

S'agissant des défis auxquels l'agriculture et les territoires sont confrontés dans l'Union européenne, Mme LÜCKE indique en premier lieu qu'il s'agit de la diminution du nombre d'exploitations. Ces 10 dernières années, d'importantes inégalités ont été constatées dans la distribution des paiements directs. Un exemple, 20 % des receveurs des paiements directs reçoivent 80 % des fonds. Les autres défis concernent une concertation croissante de la production, le faible renouvellement des générations, la faiblesse des revenus et les défis environnementaux, climatiques et de santé publique. Ces défis sont nombreux. Quelques-uns existaient déjà, et d'autres sont nouveaux. Par ailleurs, la Commission européenne a constaté l'existence d'un fossé croissant des écarts de développement entre zones rurales et zones urbaines en Europe.

Mme LÜCKE évoque aussi les points forts de l'agriculture européenne : sa grande diversité,

la Région, la directrice Anne-Marie OLEKSY, ainsi que tous ses collaborateurs et collaboratrices. Il remercie également les services de l'État qui ont conservé des responsabilités importantes dans le portage d'un certain nombre de dossiers auprès de l'autorité de gestion.

M. AYACHE rappelle que l'année 2017 marque une étape cruciale. Il s'agit de la première année du dégageant d'office. Il se veut d'ores et déjà optimiste quant au niveau de la programmation de l'ex-région Bourgogne, même si les résultats ne seront pas visibles dans l'immédiat. Le niveau de programmation devrait se rapprocher de la norme en fin d'année 2017.

M. AYACHE signale qu'il se rendra à Marseille fin novembre, en compagnie des autres régions de France et de quelques collaborateurs, afin d'échanger avec la Commission européenne sur la période post-2020, qui est un enjeu crucial pour la Région. Avec le Brexit, certains se disent que des économies peuvent se réaliser sur la politique de cohésion. La Région est en complet désaccord avec cette posture. La politique de cohésion est selon lui, fondamentale pour les territoires et pour les agriculteurs.

M. AYACHE salue l'arrivée de Jean-Claude LAGRANGE, vice-président au développement économique.

Le comité de suivi fera un point sur le PO national FSE-FEDER et les pistes de travail pour 2018. Il abordera ensuite la mise en place de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) suite à la consultation écrite du comité de suivi et enfin, un point sera consacré à l'animation et la communication des programmes.

Mme DAUSSY rappelle que le programme FEDER 2007-2013 est sur le point d'être clôturé, marquant ainsi la fin de la génération précédente. Une action de communication a en ce sens été initiée par la préfecture, le 7 novembre à l'INRA de Poligny afin de mettre en lumière les projets qui ont eu du succès. Mme DAUSSY déplore cependant que la presse n'ait mis l'accent que sur les difficultés et moins sur les réussites.

Fort de son expérience, la préfecture de Région se tient prête à accompagner le Conseil régional et ses partenaires dans ce programme en cours. À ce titre, elle met tout en place pour que les situations soient les moins douloureuses possibles pour les porteurs de projets.

Mme DAUSSY souhaite la réussite de cette gestion qui incombe aux représentants ici présents depuis plusieurs années, avec comme objectif d'atteindre la performance pour clôturer avec brio cette génération de contrats.

Mme LÜCKE souhaite exprimer l'importance pour la Commission européenne de cet échange, qui permettra à chacun de repartir avec une connaissance accrue de la situation en Bourgogne. En ce qui concerne la politique de cohésion et la politique agricole commune, elle réitère qu'il s'agit de l'expression la plus claire de la solidarité entre Européens, et qui ne laissent personne à l'écart.

Dans un contexte politique et économique complexe, Mme LÜCKE juge essentiel le suivi d'une approche intégrée. C'est pourquoi les objectifs de cohésion sociale, économique et territoriale font partie de la même logique d'intervention, et s'articulent dans les programmes que ce soit le FEADER, le FSE ou le FEDER.

Mme LÜCKE rappelle que le sommet à Göteborg du 17 novembre a permis d'entériner un socle des droits sociaux. Une grande avancée qui repose sur 3 thèmes : égalité des chances

disparités interrégionales sont en train de diminuer. L'autre constat est que toutes les régions européennes diffèrent énormément en termes de PIB, de taux de chômage ou de niveau de l'innovation. Par ailleurs, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale s'avère plus élevé dans les villes et métropoles, voire dans les pays les plus riches de l'Union européenne.

M. RODRIGUEZ SAEZ explique qu'une politique de cohésion forte et capable de réduire les disparités entre les régions et à l'intérieur des régions est une véritable nécessité. Cette politique de cohésion doit aussi agir d'une façon transfrontalière, transnationale et interrégionale, ainsi que dans ses dimensions européennes renforcées. L'objectif est de montrer une vraie valeur ajoutée dans les efforts de l'Union européenne en terme d'inclusion sociale, de marché de l'emploi, d'innovation, de changement climatique et d'énergie, de transport et d'environnement.

M. RODRIGUEZ SAEZ indique que le rapport de cohésion termine avec une série de recommandations pour l'avenir, de sorte que cette politique de cohésion soit renforcée dans le post-2020. Par ailleurs, il considère qu'une politique de cohésion flexible est nécessaire dans le contexte actuel de crises économiques et migratoires, qui se produisent tout au long d'une période de programmation. Cette flexibilité doit affecter les systèmes de gestion qui doivent être beaucoup plus souples, et pouvoir s'adapter.

M. RODRIGUEZ SAEZ insiste sur les mots-clés : résultats, communication, simplification et différenciation qui selon lui, sont essentiels au perfectionnement et à l'amélioration de la politique de cohésion.

M. AYACHE demande aux membres du Comité de se signaler en cas de conflit d'intérêts sur les sujets abordés ce jour. Jean-Claude LAGRANGE, qui est vice-président de la Région en charge de l'économie est concerné.

PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL FSE :

Etat d'avancement du PON FSE 2014/2020 (situation au 31 octobre 2017) :

Michel MENARD, Chef de service FSE de la Direccte Bourgogne Franche-Comté, présente la programmation financière globale qui atteint 30,295 M€ de FSE soit 57% de la maquette. Cela représente 421 opérations distinctes, y compris celles gérées par les organismes intermédiaires. Il faut cependant remarquer une disparité importante entre axe, et à l'intérieur des axes, entre Priorités d'Investissement (PI) et Objectifs Spécifiques (OS) :

L'axe 1 « accompagner les demandeurs d'emploi et les inactifs... »

L'avancement de 6,126 M€, soit 99 % des crédits maquetés, n'offrira plus de capacité de programmation dès 2018. La répartition par Priorité d'Investissement (PI) est cependant très déséquilibrée :

- PI 8.1 - Accès à l'emploi des DE, inactifs, personnes les plus éloignées de l'emploi : assez faiblement doté (500 K€, soit 8% maq), la PI affiche un taux de programmation de 293% qui pose la nécessité d'un rééquilibrage.
- PI 8.3 - Création d'activité : malgré la dotation importante de 3.747 M€ (60 % maq), 2.27 M€ sont déjà programmés, soit 74 % des moyens. A ce rythme, des difficultés vont rapidement apparaître. Cependant, le transfert de l'Etat au CR des crédits NACRE renforce sensiblement ce domaine de compétences ; ainsi à horizon 2019, une harmonisation pourrait intervenir

S'agissant des Organismes Intermédiaires (OI) en délégation de gestion sur la période 2015/2017, les crédits engagés sont supérieurs aux enveloppes allouées, ce qui reflète une volonté d'optimiser la consommation des crédits (sous-réalisations liées à la gestion du FSE):

- CD 21 : 4,36 M€ de FSE programmé = 106 % de la dotation de 4,13 M€
- CD 58 : 2,59 M€ de FSE programmé = 110 % de la dotation de 2,36 M€
- CD 89 : 3,62 M€ de FSE programmé = 102 % de la dotation de 3,54 M€

La programmation des crédits d'Assistance Technique (Axe 4) s'élève à 727 K€, soit 55% de la maquette. Les OI ont également programmé les opérations les concernant (dépenses du poste de gestionnaire). Il n'y a pas eu d'évolution récente, les opérations étant programmées pluri-annuellement.

A ce jour, 257 bilans ont été déposés pour un montant FSE de 15.313 M€, soit 29% de la maquette. Les Contrôles de service fait (CSF) ont été réalisés pour 157 bilans représentant un cumul de 9.322 M€ de FSE traités par les services gestionnaires Etat et OI au plan du Volet Bourgogne, soit 18% de la maquette totale.

Sur l'axe 1 : 16 dossiers = 2.022 M€ FSE, soit 33 %

Sur l'axe 2 : 7 dossiers = 0.760 M€ FSE, soit 8 %

Sur l'axe 3 : 133 dossiers = 6.487 M€ FSE, soit 18 %

Sur l'axe 4 : 1 dossier = 52 K€ FSE, soit 4 %

Total : 157 dossiers = 9.322 M€ FSE, soit 18 % de la maquette

Ces contrôles sont transmis au fil de l'eau à l'Autorité de Certification déléguée (DRFIP/AC) : 147 opérations ont été certifiées/AC pour un montant UE de 8.520 M€ de FSE, soit 16% de la maquette.

La situation par rapport au dégagement d'office (DO) va être observée à fin 2017 pour la 1ère fois dans ce programme. L'objectif de dépenses UE est fixé à 1 792 535 €. A ce stade, les dépenses d'ores et déjà enregistrées et passées à l'ADF ont permis de franchir très largement ce cap, plaçant le volet Bourgogne à 475 % de l'objectif visé.

Suivi du cadre de performance

Les résultats montrent des niveaux encore contrastés:

Sur l'axe 1, le nombre de chômeurs (4 668 personnes) dépasse largement la cible avec 255% atteints. En revanche, le nombre de jeunes touchés (2 992) reste encore faible avec 44% de l'objectif, malgré le progrès enregistré grâce au projet d'ambition régionale sur la lutte contre le décrochage scolaire. Ce taux devrait continuer à s'améliorer avec l'arrivée de nouveaux projets « formation des EAV (Emplois d'AVenir).

Sur l'axe 2, les résultats connaissent enfin un démarrage encore très mesuré (311 participants salariés) représentant 16% de la cible. Les relais que constituent les OPCA ont été réunis et des premiers contacts se concrétisent qui devraient porter des fruits à moyen terme.

effectués et l'élaboration d'un plan d'action en matière de contrôle interne afin d'atténuer les risques de gestion.

Les conseils départementaux ont présenté leur 1er certificat de dépenses suite à l'appel de fonds de début d'année en vue du remboursement des crédits FSE engagés, soit plus d'un million d'euros. Au titre du 2ème appel de fonds validé au niveau national en septembre dernier, ce sont à nouveau 1,12M€ de crédits qui sont actuellement en cours de remboursement aux OI.

L'harmonisation et la mutualisation des règles de gestion et les échanges de bonnes pratiques se poursuivent au sein du réseau régional FSE qui réunit l'ensemble des gestionnaires de la Direccte et des Organismes Intermédiaires. La rencontre du 6 juillet dernier a été l'occasion de présenter l'état d'avancement physique et financier du PON FSE sur les 2 volets Bourgogne et Franche Comté et de rappeler les échéances du 2ème semestre 2017 (dialogues de gestion, contrôles de supervision, appels de fonds...). Cette réunion a également permis de poursuivre la réflexion sur le dispositif « d'accompagnement au changement » des bénéficiaires et des gestionnaires FSE, démarche initiée en 2016 par l'Autorité de Gestion en titre-DGEFP, avec l'appui des consultants Amnyos/Edater, afin d'être mieux armé en termes de suivi des indicateurs et de pilotage par les résultats.

A noter enfin que le réseau FSE accueille désormais le conseil départemental de Saône-et-Loire dont la demande de subvention globale sera présentée pour avis au Comité Régional de Programmation du 15 décembre prochain pour un démarrage à compter du 1er janvier 2018.

Un nouveau programme en Bourgogne : le PO IEJ

Les dernières statistiques EUROSTAT de 2016 révèlent un franchissement de la barre des 25 % de chômage des jeunes sur l'ex-région Bourgogne. Ainsi le territoire bourguignon devient éligible au programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes à compter de 2017.

Pour information, deux anciennes régions ne sont plus éligibles du fait de situations de l'emploi des jeunes qui se sont améliorées : ex-Aquitaine et ex-Auvergne. Dans le même temps apparaissent avec l'ex-Bourgogne, l'ex-région Alsace et les départements de Corse, le Var, la Meurthe-et-Moselle et la Moselle.

La reconduction du PO IEJ sur 2017/2020 est dotée pour la France de plus de 161 M€. A l'instar du PON FSE, les conseils régionaux peuvent bénéficier de 35% de ces moyens. La plupart des CR ont pris cette option, dont le CR BFC et plus de 30 % des crédits IEJ (environ 49 M€) seront gérés par ces grandes collectivités, tandis que l'Etat mettra en œuvre environ 112 M€. Le montage financier impose d'adosser à ces crédits IEJ autant de crédits FSE, provenant du PON FSE, des PO des DOM et des POR des conseils régionaux. Ainsi le PON FSE va être réduit de 71 M€ sur l'Axe 1- Accompagner vers l'emploi les DE et les inactifs... au titre de la maquette nationale.

Les moyens financiers alloués au titre du volet Bourgogne géré par l'Etat seraient d'environ 4,5 M€ et de plus de 3 M€ pour le conseil régional. La maquette régionale Etat n'est pas

- à la vérification de l'absence de double financement
- à la cohérence des interventions communautaires au regard des politiques Emploi et Formation mises en œuvre par l'Etat et le Conseil Régional.

Cette approche a l'intérêt d'une grande souplesse de mise en œuvre évitant les contingences respectives des 2 AG et AGD. Le secrétariat est à la main de chacune des entités et permet une très grande réactivité et rapidité de traitement. Les délais d'édition/signature des PV de CRP, d'éditions des notifications de décision et de conventionnement sont sensiblement raccourcis. Le calendrier de programmation peut être adapté aux besoins de chacun des programmes en fonction du volume des dossiers et de la périodicité des demandes de financement.

Sur le volet Franche-Comté, le CRP est pluri-fonds et pluri-programme. Le volume de dossiers inscrits à la programmation est parfois considérable et laisse moins de possibilité d'examen individuel. Le pilotage du CRP via Ma-Démarche-FSE (MDFSE) n'est pas compatible avec la tenue du CRP multi-fonds et multi-programme. Le calendrier et le cadencement n'est pas toujours exactement compatible avec les besoins du PON malgré une coordination qui s'est beaucoup améliorée entre les 2 Ag et AGD.

Il convient donc de réfléchir à une convergence de la programmation qui permette une facilitation et une efficacité de fonctionnement. La coordination d'une programmation conjointe entre les 2 volets du PON grâce à l'outil MDFSE serait une avancée sensible pour le service et pour les bénéficiaires.

Le Conseil régional a lui-même expérimenté la programmation coordonnée « Grande région » de ses 2 volets du POR avec succès. Des voies de progrès doivent être trouvées dans ce sens.

Modalités de gestion des AAP

Le seuil plancher d'intervention est fixé utilement à 20 000 € de FSE pour une opération dans une recherche coût/avantage favorable au bénéficiaire compte tenu des exigences de gestion.

Cependant, pour une série de 6 dossiers spécifiques de coordination de la lutte contre l'illettrisme « dispositif LUTILEA », la situation en 2017 a été perturbée par la mise en place d'un financement par voie de marché de la part du conseil régional en courant d'année. Ainsi, le cofinancement du CR en mode subvention a été limité au premier semestre 2017 et le relai par voie de marché s'est mis en place en fin d'année.

L'intervention du FSE par subvention telle que sollicitée en début d'année par les structure a été mise en attente afin d'avoir une vision claire des périmètres et périodes entrant en mode marché. Afin d'avoir une ligne de partage claire, il est proposé d'intervenir pour le PON FSE sur la seule période du début d'année 2017 jusqu'au démarrage du marché, évitant des risques d'intervention en doublon. Certains budgets peuvent ainsi tronqués par rapport à la demande initiale sur une année complète et demeurer en deçà du seuil de 20 000 € fixé.

Pour ces seules opérations, cette limite est levée.

décembre et les travaux pour le premier trimestre 2018. L'objectif est de programmer intégralement l'ensemble de l'OS 2.1 (hors réserve de performance) à la mi-2018. Sur le premier semestre 2018, le taux de réalisation de l'axe 2 devrait atteindre 77,4 % de la maquette.

En ce qui concerne les usages numériques, un appel à projets sur l'e-tourisme a été lancé : 9 projets ont été sélectionnés en 2017, 4 sont en cours de programmation et d'autres sont en cours de dépôt. Un appel à projets sur l'e-apprentissage est envisagé début 2018.

M. ROUSSELET présente les résultats de l'axe 3, dédié à la transition énergétique, et ses 3 objectifs spécifiques : un dédié au développement des énergies renouvelables (chaufferie bois et méthanisation), un autre lié à l'efficacité énergétique dans le bâtiment et le troisième sur la mobilité durable.

Depuis le dernier comité de suivi, 4 dossiers de chaufferies bois ont été programmés. Les estimations de valeur cible sont toutefois éloignées de la capacité de production installée. À titre d'exemple, la dernière chaufferie avait une puissance de 40 kilowatts, ce qui représente un demi-pourcent de la cible à atteindre en 2018 en termes d'indicateurs.

M. ROUSSELET annonce qu'un appel à projets sera lancé pour soutenir des projets de plus grande envergure, allant jusqu'à 2500 KW, mobilisant du FEDER et en appui du fonds chaleur de l'ADEME. Ainsi, la cible de 7 MW de puissance installée devrait être atteinte.

Concernant l'efficacité énergétique, M. ROUSSELET relève un retrait également par rapport aux indicateurs liés aux travaux menés hors agglomérations. Il justifie ce retard par deux raisons : les bailleurs sociaux privilégient les travaux de réhabilitation en agglomération et sont dans l'attente en raison de la modification annoncée par le gouvernement sur les APL.

Sur la mobilité durable, M. ROUSSELET indique que c'est l'objectif spécifique qui a maintenu la programmation qui atteint 14 % en novembre. Cela est notamment lié à la programmation de toutes les bornes de charges électriques. De gros projets sont en attente de déploiement avec la plateforme Mobigo, des abris vélo sécurisé et un projet porté par Dijon Métropole pour début 2018.

En ce qui concerne l'axe 4, dédié à la biodiversité, M. ROUSSELET indique que 12 dossiers ont été programmés depuis le dernier comité de suivi, ce dont il se satisfait. Les dépenses certifiées sont également satisfaisantes puisque le taux est de 19,5 % de la maquette.

S'agissant des indicateurs du cadre de performance, la programmation d'opérations alimentant l'indicateur « superficie des espaces qui bénéficie d'un plan de gestion et d'un meilleur état de préservation » a pris du retard. Les départements et plusieurs communautés de communes ont été contactés pour connaître leur politique en termes de création d'espaces naturels sensibles, et voir comment il est possible de les soutenir avec le FEDER. La Région est également en relation avec le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui acquiert régulièrement des espaces. Par ailleurs, M. ROUSSELET rappelle qu'une fusion entre deux communautés de communes a récemment eu lieu. Grâce au plan de gestion élargi dans ce cadre, il devrait être possible de passer la barre du cadre de performance sur les superficies.

M. MESLIER, chargé de mission sur l'action 1, note 2 grandes tendances significatives. La première concerne un certain ralentissement en 2017 des opérations de réhabilitation des logements sociaux, OS 5.1. Ce ralentissement n'est pas très inquiétant pour le moment dans

M. AYACHE remercie Mme PINARD-DUCHAMP et l'ensemble du service FEDER-FSE.

M. AYACHE note que la programmation a doublé par rapport aux 3 années précédentes, 2014-2015-2016. Il se dit optimiste au regard notamment des perspectives 2018 qui s'annoncent assez positives.

M. RODRIGUEZ-SAEZ souhaite remercier les intervenants pour leurs explications et le travail effectué depuis ces derniers mois qui témoigne d'une grande connaissance du territoire régional. Il souhaite par ailleurs encourager les équipes à rester mobilisées d'ici la fin d'année, et dans la perspective de 2018 où les exigences seront beaucoup plus élevées. D'autre part, M. RODRIGUEZ-SAEZ tient à souligner que la Commission européenne se tient à disposition pour soutenir les équipes dans l'accomplissement de leur tâche.

Point sur l'IEJ

Mme THOZET revient sur l'Initiative pour l'emploi des jeunes pour apporter quelques éléments d'explication suite à la consultation écrite de fin octobre, début novembre. L'IEJ a pour objectif de lutter contre le chômage des jeunes. Elle rappelle qu'une première enveloppe financière était allouée pour la période 2014-2016 dans le cadre de la révision du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. Une enveloppe complémentaire a été octroyée, elle couvrira la période de fin de programmation.

La Bourgogne est désormais éligible à l'IEJ au même titre que l'Alsace et la Lorraine. Au moment de l'attribution de la première enveloppe, Mme THOZET signale que la région Bourgogne n'était pas éligible au dispositif. Avec ces nouvelles dispositions, le PO a dû être modifié, ce qui était l'objet de la consultation écrite. Toutefois, la ligne de partage entre IEJ régionale et IEJ nationale n'a sans doute pas bien été expliquée dans la consultation. Mme THOZET précise que, tout comme le FSE, 65 % de l'enveloppe globale IEJ est gérée par l'État (PO national) avec des actions spécifiques plutôt tournées sur la détection et l'accompagnement des NEET (sans emploi, ni en études ni en formation), les 35 % restants sont gérés par les Conseils régionaux dans le cadre de leur programme opérationnel, avec des actions davantage tournées vers la formation. Mme THOZET s'excuse de cet oubli qui a certainement généré des confusions. Le calendrier était néanmoins contraint puisque le PO doit être adopté avant fin 2017.

En ce qui concerne le programme opérationnel régional, les publics concernés sont les NEET de moins de 30 ans. L'objectif est que 1 280 jeunes aient bénéficié de l'IEJ en 2023.

Un nouvel axe IEJ a donc été créé (axe 9), dédié à l'accompagnement des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formation vers des parcours d'insertion professionnelle. Son taux de cofinancement est de 66,67 %. Il est précisé que l'IEJ n'a pas besoin de contrepartie financière. L'enveloppe financière dédiée au FSE sur l'axe 6 contribue à l'axe IEJ à hauteur de 3 millions d'euros. Ainsi, l'enveloppe globale passe de 38 M€ à 35 M€ de FSE.

M. AYACHE remercie Mme THOZET pour ces points de correction.

Modification du vade-mecum

Mme PINARD-DUCHAMP tient à souligner que les modifications du vade-mecum permettront de débloquer un certain nombre de dossiers. Cet exercice est donc important.

Sur l'axe 1, sur l'OS 1.3, dédié à la création et reprise d'entreprise, la définition d'une

En ce qui concerne l'évaluation de mise en œuvre, elle a pris fin en juillet. Cette évaluation a mis en évidence un certain retard de programmation, et notamment un risque de non atteinte des indicateurs de performance, en particulier sur les axes 1, 2 et 3. Ce retard est lié à un certain nombre de facteurs :

- Des facteurs externes : une concentration des actions dans la stratégie du programme, un contexte réglementaire qui a pénalisé la programmation sur certaines thématiques telles que l'énergie, ainsi qu'en termes de ciblage du PO sur l'objectif spécifique 1.3 ;
- Des facteurs internes : la fusion, l'adossement aux politiques régionales noté sur le PO Bourgogne et un certain manque de coordination dans la stratégie d'animation entre les directions opérationnelles et la Direction Europe.

Parmi les recommandations formulées par le prestataire, les premières pistes d'action portent sur le renforcement de l'animation. Suite à ces préconisations, un réseau des référents Europe qui regroupe l'ensemble des directions opérationnelles de la Région a été mis en place, ainsi que des actions d'animation ciblées vers des porteurs-clés comme l'université de Bourgogne. Un travail a été mené tout au long de l'année 2017 par les instructeurs, qui porte actuellement ses fruits et se poursuivra en 2018.

Une autre recommandation portait sur la stabilisation et la formation des équipes. Mme CHAPPAZ fait valoir que la stabilisation est un axe de travail quotidien des services de la Région, dans le contexte de fusion. Des actions de formation sont envisagées pour que les personnes qui sont en charge du montage et de l'instruction des dossiers atteignent rapidement à un niveau de compétence élevé.

Enfin, la dernière piste d'action portait sur une proposition de modification de PO pour obtenir davantage de cohérence entre les PO de Bourgogne et Franche-Comté. Ce n'est pas envisagé dans l'immédiat, et cela ne concernerait que certaines thématiques.

Par ailleurs, Mme CHAPPAZ indique que la prochaine évaluation qui concernera le PO portera sur la transition énergétique et sera menée en commun sur les deux programmes francs-comtois et bourguignons avec un démarrage prévu début 2018. Les objectifs seront de comprendre comment les programmes FEDER-FSE permettent d'aller vers la transition énergétique, d'apprécier la réalité de la logique d'intervention des PO, et d'identification et quantifier les premiers résultats pour mesurer l'impact des PO sur la transition énergétique.

En termes de calendrier, des travaux débiteront dès janvier 2018. La restitution est prévue en fin d'année 2018. Par ailleurs, 2018 devrait également être l'année d'une évaluation sur le FSE.

M. MENARD s'enquiert de l'existence d'organismes intermédiaires (tels que Dijon Métropole).

M. AYACHE indique que certaines tâches leur sont déléguées. Mme THOZET ajoute que ce sont des organismes intermédiaires sans subvention globale. Ils sont responsables de la sélection des opérations, mais n'effectuent pas de tâches de gestion à proprement parler.

M. AYACHE fait valoir que c'est également le cas de la communauté urbaine du Creusot-Montceau où le comité est réuni actuellement.

PLURIFONDS 2014-2020

Animation / Communication

Mme PENNEC, qui est chargée d'animation sur les fonds européens, présente un premier bilan de « la Fabrique à projets » depuis son lancement en mai dernier. Une dizaine de réunions ont été organisées en Bourgogne, des réunions générales sur tous les programmes dans les départements et des réunions thématiques, notamment à destination des PME.

L'adresse électronique est : fabriqueaprojet@bourgognefranche-comte.fr

Plus de 50 demandes ont été reçues à ce jour depuis fin mai, et plus d'une centaine de rendez-vous ont été organisés entre les instructeurs de la direction Europe et les porteurs de projets bourguignons. Tout cela se fait en lien avec les partenaires, comme la CCI ou BPI.

Parmi les actions de communication réalisées, Mme PENNEC évoque des communiqués de presse en mai et juin, une newsletter envoyée aux contacts de l'Agence économique régionale (AER), une newsletter également transmise à plus de 77 contacts du monde de la recherche et de l'innovation. Enfin, une lettre d'information est en projet à destination des collectivités locales (communautés de communes).

M. AYACHE s'enquiert de la date de sortie.

Mme PENNEC indique que la lettre d'information sera rapidement communiquée. Elle est en cours de validation.

Par ailleurs, Mme PENNEC encourage les membres du comité à faire remonter les besoins d'animation sur les territoires. Des animations seront mises en place en fonction de l'avancement des axes du programme, à savoir des réunions thématiques et ciblées. D'autre part, le service prépare une réunion d'animation dans le département de la Saône-et-Loire.

Mme VERLEYE présente les actions de communication initiées depuis le dernier comité de mai. Elle évoque le lancement de la consultation pour le nouveau site internet dédié aux fonds européens. Une consultation lancée début août pour laquelle le service Communication a reçu 7 offres. Le cabinet INOVAGORA a été retenu en septembre, il sera en charge de la réalisation de ce nouveau site. La première réunion de lancement s'est tenue le 13 novembre, et le site devrait être livré en avril 2018. Ainsi, il pourra être présenté à l'occasion du prochain comité de suivi.

En ce qui concerne les travaux initiés en 2017, des fiches-projets ont été réalisées. Ces fiches sont plurifonds, FEDER, FSE et FEADER. L'objectif est de valoriser les projets soutenus par l'UE auprès du grand public et des porteurs potentiels, afin de montrer les bénéfices de l'Union européenne. Les cibles secondaires sont le grand public, la presse, les porteurs de projets, notamment les élus, pour les accompagner lors de leur visite de projets. C'est un travail qui a été initié cet été avec l'appui d'un stagiaire. Mme VERLEYE indique que ces fiches-projets sont régulièrement mises en ligne sur le site Europe en Bourgogne et Europe en Franche-Comté. Ces rubriques sont alimentées à l'issue de chacun des CRP, où le service Communication tente de valoriser un projet par territoire ou par axe en fonction de la programmation. Une seconde newsletter du réseau rural régional Bourgogne-Franche-Comté a par ailleurs été envoyée en 2017. La troisième édition est programmée pour début 2018.

Mme VERLEYE évoque également la réalisation de roll-up plurifonds Bourgogne-Franche-

Participaient à cette réunion :

ABDELMAJID Patrick	DIRECCTE BFC – Unité départementale de Saône-et-Loire
ABSALON COLIN Chantal	DRFIP
AYACHE Patrick	Vice-Président du Conseil régional BFC en charge des fonds européens et contrat de plan, tourisme, rayonnement international et export
BAUDRY Yannick	Conseil départemental de la Nièvre
BAQUI Christian	BIO Bourgogne
BEAULIEU Sylvie	Conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté
BERTOLISSI Paola	Commission européenne – DG Emploi, des affaires sociales et de l'inclusion
BIAGGI Leslie	Conseil régional BFC – DERI
BLANC Sylvie	DIRECCTE BFC – UD 71
BONGRAND Valérie	DIRECCTE BFC - FSE
BORDAT Frédéric	Conseil départemental de l'Yonne
BOURGUEIL Elise	Conseil départemental de Côte d'Or
BRETIN Raphaël	Université de Bourgogne
BERTOLISSI Paola	Commission européenne – DG Emploi
CAMBIFORT Mani	LEADER Bourgogne Nivernaise
CHAPPAZ Amélie	Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté – DERI
CATALAO Alexandra	Commission européenne – DG Agri
CHAUVIN Jean-Michel	Chambre de commerce et d'industrie Bourgogne-Franche- Comté
CATALAO Alexandra	Commission européenne – DG AGRI
CAYZAC Christèle	Conseil départemental de l'Yonne
DAUSSI Nathalie	Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté – SGAR
DENIZOT Pierre	Communauté de communes du Grand Autunois Morvan
DECERNE ?	Chambre régional d'agriculture BFC
DENIZOT Pierre	Communauté de communes du Grand Autunois Morvan
DE ROSE Joseph	Ville d'Autun
FAVRICHON Vincent	DRAAF

PENNEC Johanne	Conseil régional BFC – DERI
PERNETE Anne-Laure	Conseil départemental de Côte d'Or – FSE
PETITE Stéphane	Conseil régional BFC
PINARD-DUCHAMP Dominique	Conseil régional BFC – DERI
RAUBER Eléonore	CGET
RAVET Sébastien	Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne
RODRIGUEZ-SAEZ Vicente	Commission européenne – DG REGIO
ROSSIGNOL Béatrice	Communauté Urbaine Creusot Montceau
ROUSSELET Franck	Conseil régional BFC – DERI
RUFENER Nathalie	Conseil régional BFC
SABOT Francky	Communauté de communes du Grand Autunois Morvan
SICRE Albane	Pays Seine et Tilles
SONTAG Alex	FRSEA BFC
TELLIER Marie-Claire	Ville d'Autun
THOEN Agnès	ASP BFC
THOZET Cécile	Conseil régional BFC – DERI
TOUSSAINT Martine	Direction régionale des Finances Publiques BFC
TRUCHETET Valentine	Conseil régional BFC – DERI
VERLEYE Maryline	Conseil régional BFC – DERI
VIOT Pierre	Conseil régional BFC – DERI
VIVOT Valérie	Chambre régionale d'agriculture BFC
WILBRETT Anne	Conseil régional BFC– DERI

Étaient excusé(e)s :

ACCARY André	Président du Conseil Département de Saône-et-Loire
AUSTIN Nadège	ALTERRE Bourgogne-Franche-Comté
BESANCON Jérôme	Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté
BOUET Emmanuel	USH de Bourgogne
BRIQUEZ Julie	ANFA-AUTO
CAUMONT Jean-Philippe	Directeur du Parc du Morvan